



Compte rendu de l'assemblée générale constitutive Association France Dignes 22 mai 2013 Paris

L'assemblée se déroule au siège des Grands lacs de Seine dans le XIIe arrondissement à Paris.

M. Gilles Dumas, vice -président du Symadrem et doyen des représentants, préside cette assemblée.

En introduction M. Dumas remercie l'ensemble des gestionnaires présents ce jour.

M. Dumas rappelle ensuite que le point de départ de cette aventure collective a été la signature le 11 décembre 2002 de la convention entre le Symadrem, l'AD, et le Cemagref afin de développer l'outil SIRS Dignes.

C'est en 2004 que l'outil a été opérationnel. Depuis cette date, il n'a pas cessé d'être utilisé par l'AD et le Symadrem. Il est d'un apport considérable vis-à-vis de la réglementation de 2007. Une convention de partage de la propriété du SIRS Dignes est signée avec la DIREN -Centre (aujourd'hui DREAL Centre) en 2007. L'objectif à l'époque était de favoriser une synergie entre gestionnaire de digues et de réaliser des économies ; c'est un objectif encore d'actualité avec France Dignes.

M. Dumas souligne que cette assemblée générale constitutive de France Dignes constitue une nouvelle synergie et sera indéniablement l'occasion de répondre aux besoins des gestionnaires de digues dont l'un des premiers à traiter sera le retour d'expérience sur l'application de la réglementation sur les digues.

France Dignes a donc l'ambition de créer, d'animer un réseau de gestionnaires de digues qui sera un lieu de partage, de diffusion de l'information et d'accès privilégié à des experts.

France Dignes viendra en compléments aux structures déjà existantes telles que le CTPBOH et le CEPRI puisqu'elle se positionne sur les problèmes très concrets du quotidien des gestionnaires de digues. France Dignes permettra aussi de donner plus de place à la parole des gestionnaires dans les débats liés à la réglementation.

France Dignes permettra aussi de favoriser la diffusion et l'utilisation de l'outil de gestion des digues « SIRS Dignes » mais aussi permettre de développer d'autres outils. Enfin France Dignes doit permettre de renforcer les compétences des gestionnaires de digues et permettre ainsi une professionnalisation de la filière.

M. Dumas évoque aussi le fait que France Dignes, aujourd'hui association de type loi 1901, devra évoluer en Groupement d'intérêt Public « GIP » le plus rapidement possible.

M. Dumas, au nom du Symadrem, remercie ensuite l'Association départementale Isère Drac Romanche pour avoir bien voulu faire le portage salarial du poste de Mme Isabelle Moins qui sera la première salariée de France Dignes.

M. Dumas conclut en précisant qu'au sein de France Dignes tous les gestionnaires auront le même poids et que toutes les voix seront entendues.

M. Rizzoli des Grands lacs de Seine souhaite à son tour la bienvenue à l'ensemble des participants dans les locaux des Grands lacs de Seine. Il indique qu'ils sont gestionnaires de 50 km de digues et sont reconnus comme EPTB depuis le 02/2011. Ils sont donc très intéressés par le fait d'adhérer à France Dignes.

Tour de table des participants :

M. Philippe Esnault représente le CG des Alpes maritimes. Il indique que les digues du fleuve le Var sont classées depuis 2010 et que cela représente 30 km. Un PAPI de 68 millions d'euros est en cours.

M. Michel Couturier, vice président de l'AD Isère Drac Romanche présente la structure en indiquant qu'elle gère plus de 200 km de digues dans la région grenobloise sur les cours d'eau de l'Isère, du Drac et de la Romanche.

M. Charles Bich, président de l'AD Isère Drac Romanche, précise que l'AD, créée en 1936, est composée à 50 % par le CG38, 25 % par des communes et 25 % par des associations syndicales de propriétaires. Il indique aussi qu'il existe en Isère une autre structure créée en 2004 par le CG38 : le Symbhi (Syndicat Mixte des bassins hydrauliques de l'Isère). Cette structure a été créée afin de réaliser de gros investissements sur les digues (130 millions en cours sur les digues de l'Isère en amont de Grenoble).

M. Alain Taesch, est membre de l'AD en tant que représentant de la commune de Seyssins mais il signale qu'il est aussi président d'une association syndicale qui a en gestion des digues de protection torrentielle.

M. Michel Pinhas, directeur de l'AD, précise que les ouvrages qui sont réalisés par le Symbhi sont dès leur achèvement remis en gestion à l'AD pour la surveillance et leur entretien.

Mme Véronique Platz de l'AD Isère Drac Romanche travaille notamment sur la mise en œuvre de la réglementation sur les digues et sur l'outil SIRS Dignes.

M. Christophe Guay représente Chambéry Métropole qui est gestionnaire de digues. Il indique qu'un PAPI existe sur le lac du Bourget et qu'un projet de 3 millions d'euros existe pour de la réfection de digues.

M. Emmanuel Renou représente le SM3A qui a le label EPTB depuis janvier 2012 et que de ce fait le SM3A va récupérer en gestion dans les années à venir environ 150 km de digues. Initialement le SM3A gère environ 4 km. Il existe donc un fort besoin de se structurer et de se former au métier de gestionnaire de digues d'où son grand intérêt pour devenir membre de France Dignes.

Mme Anne-laure Moreau représente le Cepri. Elle est chargée de mission pour les problématiques liées aux ouvrages de protection contre les inondations.

M. Yann Queffelec représente l'ONF/RTM direction nationale. Il signale qu'ils sont gestionnaire de digues pour le compte du ministère de l'agriculture (moins de 25 km de digues en cumulé). Ils réalisent aussi des missions d'appui technique sur les digues pour le compte des collectivités.

M. Alain Migaut représente la DDT Indre et Loire qui gère 170 km de digues domaniales et 40 km de digues non domaniales. Il précise que la ville de Tours (120 000 habitants) est protégée par 60 km de digues.

M. Samuel Guillou de la DDT de la Nièvre, indique qu'ils sont gestionnaires du DPF sur la Loire et sur l'Allier. Il gère 100 km de digues principalement de classe B.

M. Denis Balcon de la DDT du Maine et Loire signale que la DDT est gestionnaire de 50 km de digues de protection du val d'Authion (avec classement en A). Ils sont aussi maîtres d'ouvrage de travaux. Plus de 41 millions d'euros ont été investis à ce jour sur les digues mais des travaux sont encore nécessaires.

M. Patrick Ferreira représente la DDT du Loiret qui gère 150 km de digues. Les 50 km protégeant Orléans sont de classe A

M. Rémy Tourment représente IRSTE A Aix en Provence (ex Cemagref). Il travaille au sein de l'équipe Ouvrages hydrauliques dans le secteur de la recherche appliquée à la sécurité des ouvrages hydrauliques et notamment des digues. Son équipe est associée d'autres équipes d'IRSTE A de Montpellier (spécialisée dans SIG) et de Lyon (spécialisée dans l'hydraulique).

Il rappelle que SIRS Dignes est un outil qui a été conceptualisé par IRSTE A et développé en collaboration avec des gestionnaires de Dignes.

IRSTE A est très impliquée dans le milieu des digues avec des publications tel que le « guide pratique à l'usage des propriétaires et des gestionnaires : surveillance, entretien et diagnostic des digues de protection contre les inondations », l'organisation de formation « ingénierie des digues », la co-organisation de colloque (prochain colloque à Aix en Provence en collaboration avec le CFBR) et enfin le développement d'outil tel que DIGSURE. IRSTE A a deux autres guides en projet : le référentiel national sur les digues et l'« International Levee Handbook » - ILH).

M. Jean Maurin est le référent digue au sein de la DREAL Centre, il coordonne tous les gestionnaires (DDT) de la Loire. Il précise que l'Etat gère 525 km de digues sur la Loire. Il est aussi le pilote de la fiche action n°342 pour le soutien à la création d'un lieu d'échange sur les digues du PSR qui vise aussi à la professionnalisation des gestionnaires de digues en France. Il est aussi chargé par l'Etat d'une recherche action visant à faire le lien entre la recherche et l'ingénierie.

M. Julien Guibert représente la commune d'Avignon qui gère 16 km de digues de classe A (11 km sur la Durance et 5 km sur le Rhône). 7.5 millions d'euros d'investissement ont été réalisés sur ces digues. La commune doit aujourd'hui mettre en œuvre la réglementation de 2007 et souhaite intégrer France Dignes pour bénéficier du retour et du partage d'expérience en la matière.

M. Thibault Mallet, directeur général adjoint du Symadrem (Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du Rhône et de la mer).

M. Jean-Pierre Gautier est le directeur du Symadrem. Il rappelle que l'histoire de ce syndicat débute avec les crues de 1993/1994. Le Symadrem est un syndicat mixte interrégional qui regroupe 2 régions, 2 départements, 15 communes et dont le périmètre est issu des crues historiques de 1840 et de 1856.

Le Symadrem est gestionnaire et propriétaire de plus de 220 km de digues (170 km en classe B et 55 km en classe A). La particularité du Symadrem est de gérer à la fois des digues fluviales mais aussi des digues contre les submersions marines. Le Symadrem est maître d'ouvrage d'un programme de 425 millions d'euros dans le cadre du plan Rhône.

Il indique enfin que le Symadrem est adhérent du Cepri.

M. Jacques Guillot est directeur technique adjoint au Symadrem. Il est en charge de l'exploitation des ouvrages et notamment de l'application de la réglementation de 2007. Il signale que l'une des difficultés dans l'application de cette réglementation est qu'ils sont soumis au contrôle de deux DREAL qui ne s'harmonisent pas forcément dans leur demande.

M. Jean-Luc Masson est vice-président du Symadrem et adjoint au maire d'Arles. Il explique que le Symadrem a effectivement comme mission la mise en œuvre du plan Rhône et que paradoxalement - à une heure où de nombreux gestionnaires doivent faire face à la raréfaction des crédits- au Symadrem le blocage ne vient pas du financement mais des procédures administratives de plus en plus longues et de plus

en plus complexes. Entre les procédures des DUP, de Loi sur l'Eau de soumission à l'avis du CTBPOH ... les délais ne sont plus maîtrisables.

M. Gilles Dumas est vice-président du Symadrem et maire de Fourques. Il tient à préciser que M. Masson est une des personnalités motrices au sein du Symadrem.

M. Dumas indique ensuite que le Symadrem a été créé en remplacement des associations syndicales qui étaient en déshérence ce qui a conduit aux ruptures de digues qui ont fait l'actualité en leur temps (7000 arlésiens sous les eaux).

La volonté lors de la création du Symadrem a aussi été de mettre en place un organisme à même de gérer les deux rives du Rhône.

M. André Mauget est le représentant de la commune des Saintes-Marie de la Mer, membre du Symadrem. Sa commune est soumise aux risques de crue du Rhône mais aussi au risque lié aux submersions marines. Il se dit prêt à s'investir dans France Dignes.

Mme Isabelle Moins est chargée de mission pour la création de France Dignes et sur SIRS Dignes (assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement de la version 2 et assistance technique pour la version 1). Elle travaille depuis plus de 9 ans sur l'outil SIRS Dignes (auparavant était salariée par IRSTEA Montpellier).

Mr Nicolas Kreis pour le conseil général du Haut Rhin, est excusé. Le CG68 a positivement délibéré pour son adhésion à France Dignes mais n'a pas encore désigné de représentants.

Présentation des statuts de France Dignes

Michel Pinhas rappelle à l'ensemble des participants que bien que le droit de vote ne soit accordé qu'aux structures ayant délibéré pour leur adhésion à France digues et ayant désignées des représentants officiels (c'est à dire l'AD et le Symadrem, le CG du Haut Rhin n'ayant pas eu le temps de désigner des représentants), l'idée est de faire participer l'ensemble des présents car chaque intervention contribuera à enrichir le débat.

M. Maurin indique que l'adhésion de l'Etat n'a pas été possible pour ce jour mais qu'elle devrait être effective un peu plus tard.

Isabelle Moins procède à la présentation du projet de statuts de France Dignes dont une copie a été remise à l'ensemble des participants.

Elle précise au préalable qu'une modification a été apportée sur le conseil de la DGPR. Il s'ajout d'un ajout à l'article 2 « Objet des statuts » : « Ces acteurs professionnels sont ceux visés par le deuxième alinéa de l'article L.562.8-1 du code de l'environnement ».

Elle précise que l'objectif de France Dignes est d'être un véritable appui technique pour les gestionnaires, c'est pourquoi en plus du conseil d'administration, il a été décidé de mettre en place un comité technique dont les membres seront issus, entre autres, du personnel technique des gestionnaires adhérents. Le mode de désignation du comité technique sera précisé dans le règlement intérieur de France Dignes, non rédigé à ce jour.

En plus des deux catégories de membres présentées, il y aura aussi les membres d'honneurs (membres ayant fait une donation à France Dignes).

Le nombre de représentant des membres actifs est en relation avec le nombre de km de digues gérées.

M. Masson et M. Dumas souhaitent qu'il soit clairement indiqué dans les statuts que France Dignes sera soumise au code des marchés publics. Après accord des participants, ce point sera ajouté aux statuts.

Vote des statuts

M. Dumas fait procéder au vote des statuts (avec prise en compte de la soumission au code des marchés publics) à main levée après avoir obtenu l'accord des votants.
Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

Election du conseil d'administration

Les candidatures proposées sont les suivantes :

- M. Taesh, M. Couturier et M. Bich pour l'AD Isère Drac Romanche
- M. Masson, M. Dumas, M. Mauget pour le Symadrem

M. Dumas demande s'il existe des motifs pour s'opposer aux candidatures proposées. En l'absence de réponse, il est procédé au vote.
Les candidatures sont acceptées à l'unanimité.

Présentation du programme d'action

Mme Isabelle Moins présente le programme d'actions envisagées pour la première année d'activité de France Dignes pour la période mai 2013 à mai 2014.

Pour rappel, SIRS Dignes est un outil informatique SIG qui permet au gestionnaire de digues de suivre ses ouvrages dans le temps. C'est un outil « métier » qui nécessite des connaissances et des méthodes spécifiques, donc de la formation.

M. Guillot intervient pour signaler que le Symadrem est le maître d'ouvrage porteur du développement de l'outil SIRS Dignes V2 dans le cadre du plan Rhône. Le financement du développement estimé à 830 000 euros est assuré par 30 % de subvention FEDER, 50 % par l'Etat (dont 10 % de la Dreal centre), 10 % par le Symadrem et 10 % par l'AD. La consultation pour le développement de la version 2 sera faite avant la fin de l'année. France Dignes assurera l'assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès du Symadrem pour le développement de la version 2 de SIRS Dignes.

France Dignes aura entre autres missions de faire connaître l'outil SIRS Dignes, de fournir la formation et l'assistance à son utilisation. M. Dumas acquiesce dans ce sens en signalant que pour le Symadrem, SIRS Dignes V2 est une priorité.

Elle indique que France Dignes sera subventionné à hauteur de 50 % par l'Etat la première année afin d'aider sa mise en place. La demande officielle n'est bien évidemment pas encore été déposée puisque France Dignes doit être créée pour cela.

En ce qui concerne le programme de formation, Isabelle Moins précise que la première année sera surtout dédiée au recensement des besoins.

Michel Pinhas précise que la mise en place de l'infrastructure du réseau est l'une des actions centrales de France Dignes.

Isabelle Moins indique que France Dignes sera présent lors du prochain colloque sur les digues en juin à Aix en Provence ainsi qu'aux assises nationales des risques naturels à Bordeaux en décembre 2013.

L'une des actions de France Dignes sera aussi le retour d'expérience sur l'application du décret de 2007. France Dignes pourra porter la voix des gestionnaires afin de pouvoir faire évoluer cette réglementation. En effet, Mr Pinhas explique qu'au niveau de l'AD on a bientôt fini un cycle complet dans l'application des obligations réglementaires (dossier d'ouvrage, consignes, VSP, Diagnostic de sûreté initial, VTA, EDD, revue de sûreté). On a donc l'expérience nécessaire pour faire des propositions concrètes pour adapter la réglementation spécifiquement aux digues (et non pas comme un copié collé de la réglementation sur les barrages).

M. Tourment précise que la plupart des gestionnaires de digues en France ne sont pas encore arrivés à la fin du premier cycle des études réglementaires et que l'AD constitue un cas un peu particulier. Le retour d'expérience peut encore prendre du temps et devra être fait de manière sereine.

M. Maurin considère aussi que la réglementation actuelle est très adaptée aux barrages mais moins pour les digues sèches. Il est important qu'un retour d'expérience sur la réglementation relative aux digues soit fait. On peut par exemple se demander si la revue de sûreté a un sens pour les digues.

Pour compléter la discussion, M. Gautier rappelle que le Cepri a été un partenaire important pour faire entendre la voix des gestionnaires auprès du ministère. France Dignes doit faire remonter le retour d'expérience des gestionnaires de digues et s'appuyer sur l'expérience et le réseau du Cepri pour réussir à faire évoluer cette réglementation dans le bon sens.

Mme Moreau exprime clairement que l'idée est effectivement d'avoir une collaboration avec France Dignes. Les deux structures ne sont pas en concurrence. Le Cepri a d'ailleurs un champ d'action plus large que le seul domaine des digues de protection. Il a effectivement contribué à alimenter les débats dans le domaine de la gestion des digues. Même si les contributions restent modestes à ce jour elles ont permis de faire certains constats comme le problème de la maîtrise d'ouvrage, la difficulté d'avoir des financements pérennes pour les gestionnaires de digues. Pour rappel, le Cepri a été à l'initiative d'un groupe de travail parlementaire sur le sujet.

En ce qui concerne la réalisation des journées techniques, Isabelle Moins précise qu'il s'agit de rencontres sur une thématique donnée où plusieurs structures interviennent de manière bénévole. Il s'agit d'une sorte de mini-colloque.

M. Gautier intervient pour demander à ce qu'il soit bien pris en compte les activités des structures déjà existantes qui pourraient proposer des sujets redondants. Mme Moins et M. Renou, tous deux membres de l'ARRA (Association rivière Rhône-Alpes) précisent que cela sera fait car ils sont déjà au sein du réseau.

Adoption du programme d'actions

M. Dumas fait procéder au vote à main levée du programme d'actions ; le programme est accepté à l'unanimité.

Présentation du budget

La grille de cotisation proposée est de 500 € pour 25 km ou mois de digues en gestion et au-delà de 25 km d'une cotisation à 20€/km.

M. Bich demande s'il s'agit du linéaire de rivière géré ou du linéaire de digues gérées. Réponse lui est faite qu'il s'agit bien du linéaire de digues. Pour une structure comme l'AD avec 220 km de digue, l'adhésion annuelle serait donc de 4 400 €.

M. Maurin précise que pour l'Etat a été considéré comme gestionnaire. Il a ce rôle principalement sur la Loire (525km) et de façon plus secondaire dans d'autres départements. Sa participation a été négociée forfaitairement à 20 000 € annuel.

Isabelle Moins indique que pour faire la demande de subvention au ministère, il faut présenter un budget global et un budget par action. Lors de cette AG, il n'est présenté que le budget global.

M. Masson demande si les cotisations annuelles englobent l'ensemble des frais liés à SIRS Dignes. M. Gauthier pense qu'il serait logique que l'appui technique à l'utilisation de SIRS Dignes V2 soit gratuit.

M. Pinhas lui répond que ce point devra être étudié par les membres de France Dignes. C'est effectivement une question de fond. Rien n'est fermé : on peut décider que tout est inclus dans la cotisation annuelle (et donc notamment l'assistance technique) mais on pourrait aussi décider, par exemple comme le souligne M. Maurin, que la réalisation des études préalables au déploiement de SIRS Dignes chez un gestionnaire reste une prestation payante supportée uniquement par le gestionnaire concerné. Le débat reste donc ouvert et devra être tranché par l'ensemble des membres de France Dignes et pourra l'être de manière graduée.

M. Tourment intervient pour signaler qu'il lui semblerait naturel que la cotisation annuel inclut un certains nombres de prestations mais qu'il n'est pas choquant de prévoir que d'autres prestations soient payantes lorsqu'elle sont lourdes et spécifique à l'un des membres.

M. Pinhas précise que France Dignes devra bien définir ses besoins et en évaluer les coûts.

En ce qui concerne les charges portées au budget, Mme Moins explique qu'elles sont essentiellement liées aux charges de personnel (1 poste pour le moment à temps complet) et au déploiement d'un site internet collaboratif.

M. Pinhas, précise que France Dignes est jusqu'à présent hébergée de manière gracieuse dans les locaux de l'AD. M. Bich intervient que le principe est l'entraide entre gestionnaires de digues et que l'apport technique d'Isabelle Moins s'avère indispensable à l'AD mais aussi aux autres partenaires.

Vote du montant des cotisations

M. Dumas fait procéder à main levée au vote du montant des cotisations. Les montants proposés sont acceptés à l'unanimité.

Vote du budget

M. Dumas fait procéder à main levé au vote du budget. Le budget est accepté à l'unanimité.

Questions diverses/remarques

Mme Moins indique à l'ensemble des participants que l'inauguration officielle de France Dignes aura lieu le 11 juin 2013 au Tholonet dans les locaux de la Société du canal de Provence en fin d'après-midi après la présentation du projet DIGSURE par Irstea.

Une invitation parviendra sous peu par courriel.

M. Queffeleau indique que l'ONF/RTM souhaite adhérer mais que sa structure ne peut pas procéder par délibération et il demande si cela peut poser un problème. De plus il indique que les représentants ne seront pas des élus mais des techniciens.

Mme Moins lui répond qu'une demande par courrier et aussi suffisante et que chaque structure désigne en interne ses représentants à France Dignes sans contrainte d'aucune sorte.

M. Queffelec précise que l'ONF/RTM possède sa propre base de données de gestion des ouvrages endigués et qu'il ne souhaite pas utiliser SIRS Dignes.

M. Esnault et M. Queffelec souhaitent aussi que l'aspect digues torrentiels soit aussi pris en compte dans France Dignes. M. Queffelec indique d'ailleurs qu'un groupe de travail réunissant le PATOUH, le CETE, la DREAL et l'ONF va travailler l'année prochaine sur le retour d'expérience sur les digues torrentielles.

Adhésion d'IRSTEA comme membre associé

M. Pinhas rappelle la très forte implication et l'effort fait par l'ingénierie publique dans le domaine des digues. IRSTEa a apporté énormément de connaissances et a été d'un apport essentiel notamment avec l'élaboration des guides (rédigé par M. Mériaux, M. Degoutte et M. Tourment). On peut aussi souligner l'apport des universitaires dans le domaine de l'érosion interne.

M. Guillot rappelle qu'en 1994, le Symadrem était assez démuné face aux ruptures de digues qui s'étaient produites et que c'est l'expertise du Cemagref et plus particulièrement de Patrice Mériaux qui leur avait permis d'avancer dans l'ingénierie des travaux.

IRSTEA a fait une demande écrite pour devenir membre de France Dignes.

M. Dumas propose donc de voter sur l'adhésion d'IRSTEA en tant que membre associé.

Le vote est fait à main levée et l'unanimité est recueillie.

M. Tourment remercie l'ensemble des membres de France Dignes pour l'accueil fait à IRSTEa. Le long partenariat entre IRSTEa et les gestionnaires de digues va pouvoir se poursuivre.

Fermeture de l'AG constitutive

Premier conseil d'administration de France Dignes

Pour l'élection du bureau M. Bich propose que la présidence soit confiée au Symadrem. Le Symadrem accepte et propose à la présidence de France Dignes la candidature de M. Masson.

Le vote est effectué à main levée, M. Masson est élu à l'unanimité moins une voix.

Il est ensuite procédé à l'élection du trésorier, poste attribué à l'unanimité à M. Couturier, le poste de trésorier adjoint est attribué à l'unanimité à M. Dumas. M. Taesch est désigné à l'unanimité comme secrétaire.

La vice-présidence de France Dignes est confiée elle aussi à l'unanimité à M. Bich.

M. Masson rappelle les objectifs de France Dignes à savoir qu'elle a été créée pour assister les gestionnaires de digues, animer un réseau, être un lieu d'échange des nombreux gestionnaires qui la rejoindront.

La volonté affichée est de travailler en bonne intelligence avec IRSTEa, membre associé et partenaire de haute compétence et aussi avec le Cepri.

France Dignes devra diffuser et maintenir attractif l'outil SIRS Dignes.

La mutation de France Dignes en GIP est aussi souhaitée par le président de la manière la plus rapide possible.

Pour conclure, M. Masson souhaite beaucoup de travail et beaucoup de succès à France Dignes.

Vote des pouvoirs des signatures pour la déclaration de création : ok

Prise des délibérations pour signature de conventions :

- Une délibération à prendre concernant une convention Symadrem/France Dignes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du développement de la version 2 de SIRS Dignes. Il est à noter que l'actuelle convention liant l'AD et le Symadrem sur le même sujet sera à dénoncer.
- Une délibération pour la convention entre France Dignes et l'AD doit être prise afin de permettre la facturation du travail d'isabelle Moins à France Dignes tant que cette dernière reste salariée de l'AD. Une fois qu'elle deviendra salariée de France Dignes, la convention passée entre l'AD et le Symadrem devra être dénoncée.
- Une délibération concernant la signature de la convention entre le ministère et France Dignes pour la subvention 2013.

Le conseil d'administration est clos.